

Trappes n'a plus de maire !

Article rédigé par *France Bleu*, le 23 août 2021

Source [France Bleu] Ce mercredi, le Conseil d'Etat a définitivement annulé ce mercredi l'élection municipale de 2020 à Trappes.

Trappes se retrouve sans maire. Le **Conseil d'Etat** a annulé ce mercredi l'élection municipale de 2020 remportée par **Ali Rabeh**. Il est reproché au désormais ancien maire d'avoir fait la promotion de sa candidature entre les deux tours. Le tribunal administratif de Versailles avait déjà annulé le scrutin en février, après un recours mené par le conseiller municipal d'opposition **Othman Nasrou**.

[Ali Rabeh](#), qui contestait cette décision avait alors fait appel devant le [Conseil d'Etat](#), qui a rejeté son appel. Il est notamment reproché à l'ancien maire d'avoir distribué **15.000 masques** à une période où les masques chirurgicaux étaient quasiment introuvables. Une photo d'Ali Rabeh, identique à celle de ses documents de propagande électorale, était apposée sur les notices d'utilisation.

Pour Othman Nasrou, proche de Valérie Pécresse, "*les règles de campagne électorale n'ont pas été respectées. Ca en dit long sur la gestion qui est celle de Monsieur Rabeh, sur une ville comme Trappes.*" Il dénonce également "*un clientélisme qui gangrène la vie politique d'un certain nombre de villes et en particulier de Trappes.*"

Une bonne nouvelle toutefois pour l'ancien maire puisque le Conseil d'Etat a annulé son **inéligibilité** à laquelle le tribunal administratif de Versailles l'avait condamné. Il a également demandé à l'Etat de lui **rembourser** ses comptes de campagne. Ali Rabeh explique que "*le Conseil d'Etat reconnaît l'honnêteté de ma campagne, et la bonne foi du candidat et du maire. Je dois pouvoir défendre mon bilan et mon honneur.*" Il y aura donc une nouvelle élection municipale à Trappes. Celle-ci pourrait se dérouler courant octobre.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)